

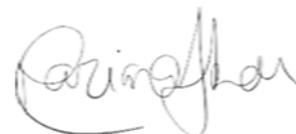
**RELEVÉ DE DECISIONS
DE LA SEANCE DU
7 MARS 2022**

Le Conseil de la vie étudiante et de la formation de l'IEP de Paris, réuni le lundi 7 mars 2022 à 8 heures 30 :

- a accordé, à l'unanimité, conformément au Règlement de la vie étudiante, la qualité d'association étudiante reconnue aux associations suivantes :
 - REIMS CAMPUS BROADCASTING
 - LES TROMPETTES DU 27
 - STIMULI
- a validé, à l'unanimité, le financement des projets étudiants ci-dessous soumis à l'avis de la Commission de la Vie étudiante (CVE) :
 - Financement de 1 000€ à l'association L'Artimuse
 - Financement de 2 000€ à l'association MEDMUN
 - Financement de 2 500€ à l'association Stop&Go
- a adopté, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 17 janvier et du 7 février 2022 sous réserve de modifications ultérieures.



Raphaël Charpentier
Président enseignant



Mariana de Abreu Nunes da Silva
Présidente étudiante